

Lettre aux Lourdais

Madame, Monsieur,

Le 8 octobre prochain, le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur la mise en oeuvre du projet d'aménagement du Lac de Lourdes.

Aussi, et comme je m'y suis engagé, j'ai tenu à vous informer personnellement de l'état d'avancement de ce dossier, dans un souci de clarté et de transparence.

Les orientations que nous voulons définir tiennent compte de trois critères très stricts :

- Limiter les travaux d'aménagement à l'embarcadère et au site de Baloum et Arrouach,
- préserver et protéger l'environnement du Lac,
- ne pas engager la ville dans des dépenses inappropriées et inconsidérées.

1) Limiter les travaux d'aménagement

Deux espaces uniquement sont concernés: celui de l'embarcadère que vous connaissez ; celui de Baloum et Arrouach, sur les hauteurs. Une vue aérienne ci-jointe vous aidera à mieux visualiser les deux sites

2) Préserver et protéger l'environnement

Nous sommes responsables d'un patrimoine exceptionnel, le Lac de Lourdes et ses abords, que nous aimons; nous ne pouvons continuer plus longtemps à livrer aux lourdais et visiteurs, le spectacle d'un lieu en ruine, à l'abandon.

3) Eviter des dépenses inconsidérées

Un projet trop ambitieux serait inapproprié. La réalisation par la Ville serait inconsidérée. Une collectivité n'est pas un opérateur touristique ou commercial, elle n'a ni compétence ni vocation à gérer ce type d'équipement: les difficultés rencontrées dans la gestion du golf en témoignent.

C'est pourquoi nous nous sommes attachés depuis plusieurs mois, à trouver un opérateur capable de proposer un projet respectueux de l'environnement naturel, adapté à la demande, garantissant le libre accès de tous.

Alors que va-t-il se passer maintenant ?

Dans un premier temps, par délibération du Conseil Municipal, nous concéderons en loyer le site de l'embarcadère et les terrains dits de Balloum et Arrouach, ce qui signifie que la ville reste propriétaire des lieux et que le preneur versera à la commune un loyer annuel forfaitaire, ce dernier s'y engageant pour 50 ans.

Ensuite, le golf sera mis en gestion déléguée. Cette procédure consiste à en confier l'exploitation à un preneur qui en assurera les coûts de fonctionnement et s'acquittera envers la ville d'un loyer, puisque la commune en reste bien évidemment propriétaire.

Puis ces deux procédures étant effectuées, le ou les preneurs mettront en place leur projet, qui devra préserver l'identité du lac, son charme naturel et la tranquillité des riverains.

Il s'agit de reconstruire un nouveau bâtiment à usage de restauration, ainsi que l'embarcadère. Puis de proposer un hébergement adapté fait de chalets et d'une unité résidentielle de tourisme sur le site de Balloum et Arrouach.

Le preneur a ainsi l'intention d'attirer une nouvelle catégorie de visiteurs et de proposer plusieurs produits de sports et de loisirs, couplés avec des séminaires de travail.

Afin de réaliser dans le meilleur esprit cette opération, ce sont des architectes lourdais qui ont été contactés pour définir les contours de ce programme.

Lors des différentes étapes qui vont nous amener vers le permis de construire (environ 14 mois) ils présenteront aux lourdaises et aux lourdais les solutions retenues.

Les services techniques de la ville seront particulièrement attentifs au respect des règles en vigueur et à la bonne marche des opérations.

Si ce processus a semblé traîner en longueur, c'est parce que je tiens à ce qu'il soit abordé avec le plus de garanties possibles dans le respect des intérêts des lourdaises et des lourdais.

C'est donc avec prudence et modestie que nous abordons cette phase de notre action municipale.

Je sais pouvoir compter sur votre confiance et je souhaite continuer à en être digne.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Bien fidèlement
Jean Pierre ARTIGANAVE
Maire de Lourdes